

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 3 octobre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

**2018 DAC 583** Subvention (4.000 euros) à l'association Sécession Orchestra au titre de l'action culturelle locale du 8e.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Sécession Orchestra au titre de l'action culturelle locale du 8e ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Sécession Orchestra, 106 rue Lamarck (18e) directement, au titre de ses actions en 2018. N° de dossier 2018-07409, n°simpa 188152

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 4.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3112.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**